

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(27\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au président et aux membres du comité départemental de l'Exposition universelle de 1889, 10 janvier 1888](#)

Jean-Baptiste André Godin au président et aux membres du comité départemental de l'Exposition universelle de 1889, 10 janvier 1888

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (27)

Collation 4 p. (136r, 137r, 138r, 139r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au président et aux membres du comité départemental de l'Exposition universelle de 1889, 10 janvier 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52499>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 janvier 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère
Destinataire [Fouquet, Charles \(1825-1904\)](#)
Lieu de destination Inconnu
Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin s'excuse de ne pouvoir se rendre à la réunion du comité du 11 janvier 1888 en raison du décès de son fils. Sur l'exposition d'économie sociale et le Familistère.

Notes En fin de lettre; Godin fait référence à sa lettre à François Gérard du 5 janvier 1888, copiée sur les folios 131r et 132r du registre Cnam FG 15 (27).

Mots-clés

[Décès](#), [Expositions](#)

Personnes citées [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Événements cités

- [Décès d'Émile Godin \(2 janvier 1888, Guise\)](#)
- [Exposition internationale \(5 mai-31 octobre 1889, Paris\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 10 jan¹⁸⁸⁶
1886

Messieurs le Président et
les Membres du Comité départemental
de l'Exposition universelle de 1889

Messieurs et chers collègues,

L'événement de famille que je viens
d'éprouver par la perte de mon fils
m'engage à vous prier de m'excuser
de ne pas me rendre à la réunion de
demain, malgré l'intérêt qu'elle pourrait
présenter pour moi en raison du sujet mis
en délibération.

En effet, si l'économie sociale peut être
représentée dans notre pays, ce que j'ai rêvé
devrait avoir des titres à en faire partie;
mais les idées d'économie sociale s'attachent
aux institutions, aux écrits et descriptions
auxquels elles ont donné lieu; elles ne se
transportent ni ne s'exposent comme un
produit industriel, et elles ne peuvent
être véritablement représentées que par les
personnes qui les ont étudiées et comprises.

Or, dans cet ordre d'idées, j'ai fondé
l'institution la plus complète qui existe

au monde, institution comprenant et groupant toutes les idées sociales essayées sur le terrain de la pratique ou discutées dans les théories partielles. Je les ai réunies en un seul faisceau au profit de deux grandes usines : l'une en France comprenant une population de 1800 personnes logée dans le palais du Familistère de Guise, l'autre en Belgique comprenant une population de 350 personnes pour lesquelles s'achève en ce moment un Familistère à Laeken-lès-Bruxelles; et cela, sans compter 500 à 600 ouvriers auxiliaires, logés au-dehors et qui ont droit aux assurances mutuelles pendant la maladie et la vieillesse.

Eh bien, cette vaste association de familles de travailleurs qui comprend, à elle seule, les XV sections énumérées dans l'arrêté du 9 juin 1847 et dans votre circulaire du 1 Décembre, cette association dans laquelle tout ouvrier ou employé reçoit le produit intégral de son travail par le partage annuel des bénéfices, cette association qui assure les soins dus à l'Enfance, qui pousse l'éducation et l'instruction de tous ses élèves aussi loin que leurs aptitudes le permettent, qui garantit le nécessaire aux familles, des retraites aux invalides du travail, etc, etc... est si peu connue dans le département que, naguère, sur une demande de renseignements faite par le Gouvernement, touchant les associations ouvrières existant...

tant dans le département, il fut répondu, par la Société la mieux posée pour être bien informée, qu'il n'existait pas de Société de cette nature dans le département de l'Aisne.

En présence de ce fait, je ne sais qui je pourrais indiquer ayant compétence pour organiser une Exposition d'Economie sociale, dans notre circonscription. M. le Préfet peut avoir par devant lui la statistique des établissements qui ont toute quelque expérience d'institution en faveur de la classe ouvrière; naturellement ce serait à ces personnes qu'il conviendrait de s'adresser pour constituer un groupe quelconque.

Les idées d'économie sociale en germe dans notre département sont: les sociétés de secours mutuels, les caisses de secours de l'industrie, les sociétés dites coopératives, les sociétés d'archers, de tir, de musique, certaines sociétés de crédit peut-être des plus intéressantes et presque ignorées.

Sur toutes ces petites sociétés, le plus sûr moyen d'investigation serait celui de l'administration. M. le Préfet pourrait, auprès des maires, obtenir des renseignements que les Comités sont impuissants à se procurer. Mais cette enquête étant faite, je ne vois pas ce qui pourrait en sortir pour l'Exposition universelle.

Quant à l'Association du Familistère, elle est presque en-dehors du programme par l'ensemble de ses institutions; et je ne verrais la possibilité de la faire entrer en ligne qu'autant qu'une attention spéciale se porterait sur elle, pour lui indiquer

comment et à quel titre son intervention pourrait être utile au but poursuivi par les auteurs du projet de l'Exposition d'économie sociale?

Mes écrits et mes ouvrages sont en librairie, je pourrais les exposer; mais on ne lit pas les livres à l'Exposition. Ils renferment pourtant ce qui peut être le plus utile à consulter pour comprendre et connaître l'œuvre, car c'est ce que j'ai dit de plus important sur l'économie sociale, puisqu'ils constituent des traités spéciaux à ce sujet. Mais cela dépasse sans doute les recherches qu'on a en vue.

Je serais donc heureux de savoir quelle opinion le comité départemental se fera sur cette question, et quel parti il jugera à propos de prendre?

Quant aux demandes d'admissions, rien de nouveau depuis ma lettre du 5 courant.

Veuillez agréer, Messieurs et chers collègues, l'assurance de mes sentiments dévoués.